



Choix de l'enfant apres le divorce

Par **max62**, le **04/11/2009** à **01:23**

Bonjour,
Mes parents ont divorcés il y a 8 ans, le juge a décidé que je devais allé chez mon père 1 week-end sur 2 ainsi que la moitié de chaque vacances scolaire. Seulement, maintenant j'ai 16 ans et je ne souhaite aller chez mon père que lorsque je le souhaite. Est-ce possible ? L'autre problème, est que ma mère a peur que mon père ne paye plus la pension alimentaire du au fait qu'il ne me voit plus autant, se qui serait embarrassant car ma mère n'a pas des revenus très élevés. Merci d'avance pour votre réponse, rn Mr. Walle.

Par **Maglac**, le **04/11/2009** à **07:39**

Bonjour,
Je ne connais pas tres droits exact en tant qu'enfant. Ce qui et sur c'est que ton père est obligé de payer la pension à ta mère. Une pension ne se paie pas uniquement quand on le décide.
Concernant le fait qe tu ne souhaite plus y aller aussi souvent, enas tu déjà discuté avec ton père ??? Peut être pouvez trouver un arrangement tous les deux où tu irai 1 fois par mois au lieu d'un weekend sur deux et quelques jours seulemnt pendant les vacances scolaires.
Au pire tu peux tjs demander à être entendu par le juge aux affaires familiales de ta région en écrivant aux tribunal de grande instance.
Je pene qu'en même que dans un premier temps le dialog avec ton papa est la meilleure des solutions.
N'hésite pas à répondre, je cnnais bien le soucis pour l'avoir vécu plus jeune.